Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260918-20260915_01-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2026 **N° 20260915_01**

OBJET • Modification du règlement intérieur de la salle Emilie LE PENNEC

Nombre d'élus communautaires • 15
Présents • 09
Pouvoirs • 02
Votants • 11

Par convocation en date du 10 septembre 2026, les membres composant le bureau communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le mardi 15 septembre 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 9h00, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • Olivier BELLEC, Morgane BRAESCU-ANDRIEU, Guy PAGNARD, Jacques RANNOU, Christine RAOUL, Quentin LE GAILLARD, Catherine ESVANT, Sophie HÉLIAS, Eléna PATY.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • Jean-Louis BLOT (pouvoir à Guy PAGNARD), Fabienne LE CALVEZ (pouvoir à Quentin LE GAILLARD).

ABSENTS EXCUSÉS • Daniel CAUGANT, Christian DAUTEL, Michel LOUSSOUARN, Valérie GUILLOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales et par délibération N°20260507_03 portant délégations générales du conseil communautaire au bureau communautaire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Catherine ESVANT

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260918-20260915_01-DE

Olivier BELLEC expose que le règlement intérieur de la salle de gymnastique communautaire Emilie LE PENNEC nécessite d'être révisé afin d'y intégrer les évolutions suivantes :

- Intégrer des dispositions relatives aux matériels appartenant aux différents clubs (cadrage, limites d'utilisation, responsabilités)
- Intégrer les dispositions relatives au Décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 relatif aux espaces sans tabac et à la lutte contre la vente aux mineurs des produits du tabac et du vapotage
- Ajuster les références aux postes et personnes cités dans le document.

Conformément à la délibération 20260507_03 qui autorise le bureau communautaire à « Approuver, signer et prendre toute décision concernant les règlements intérieurs et de services, visant à règlementer l'organisation et la sécurité des services publics, tant vis-à-vis du personnel que des usagers, à l'exception des tarifs qui sont approuvés par le conseil communautaire ainsi que du règlement intérieur des assemblées qui reste approuvé par le conseil communautaire, après avis favorable de la commission » et considérant l'avis favorable de la commission Équipements Sportifs du 2 juillet 2026

À 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le bureau communautaire :

- **Approuve** le règlement intérieur de la salle Émilie LE PENNEC, tel que présenté en annexe,
- **Autorise** le Président à signer tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du bureau communautaire.

Fait à Concarneau, le 16 septembre 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 18/09/2026
Qualité : PRESIDENT CCA